

## **Annexe 1 : Le contexte des Nappes Profondes de Gironde**

Les usagers du département de la Gironde et plus particulièrement ceux de Bordeaux Métropole bénéficient d'une eau potable de grande qualité, issue de nappes profondes.

Cependant, certaines de ces ressources en eau souterraine sont localement surexploitées entraînant un risque fort pour la pérennité de l'alimentation en eau potable de tout un territoire.

Afin de préserver cette ressource capitale, le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Nappes profondes de Gironde », adopté par arrêté préfectoral en 2003 et révisé en 2013, préconise la mise en œuvre de ressources de substitution d'eau potable pour pallier :

- le risque de surexploitation des nappes de l'éocène centre (à hauteur de 20 millions de m<sup>3</sup>/an d'ici 2021) ;
- le dénoyage des nappes de l'oligocène (besoin de réparation évalué à 4 millions de m<sup>3</sup>/an) ;
- et également répondre à l'évolution démographique.

Il faut préciser que ces objectifs qui s'appliquent sur l'ensemble du périmètre du SAGE « Nappes profondes » ne sont pas répartis entre les différents services d'eau potable de la Gironde.

Pour mémoire, Bordeaux Métropole et le Département, se sont impliqués très tôt dans la recherche de solutions techniques et de partenariat dans ce domaine.

Ainsi le Syndicat mixte d'études pour la gestion de la ressource en eau du Département de la Gironde (SMEGREG), composé initialement de la Communauté urbaine de Bordeaux et du Conseil général de la Gironde, a mené depuis sa création des investigations sur plusieurs solutions techniques et leurs scénarii de mise en œuvre.

La Commission locale de l'eau (CLE) a retenu, dans sa séance du 29 juin 2009, trois projets techniquement et financièrement évalués : Cénomaniens sud-Gironde, Nappe alluviale de Garonne et Oligocène Sainte-Hélène-Saumos renommé aujourd'hui « Champ captant des Landes du Médoc ».

Il faut rappeler également que tous les scénarii analysés et retenus par la CLE prévoient d'apporter l'eau produite, par chacun des 3 projets, à l'entrée du système de transport de la Métropole. Il est en effet beaucoup plus efficace du point de vue économique d'avoir une approche globale des projets de ressources de substitution, afin de mutualiser les équipements de transfert en faisant transiter les volumes produits par des infrastructures existantes, capables d'accepter et de transférer des volumes d'eau importants.

L'utilisation mutualisée du réseau de transport de Bordeaux Métropole comme moyen de transit de l'eau permettant l'alimentation sécurisée, et au meilleur coût, de l'ensemble des parties prenantes est un élément qui contribue fortement à la viabilité financière du projet en optimisant le coût des investissements de transfert nécessaires.

Outre sa position centrale dans le Département de la Gironde, Bordeaux Métropole présente également des caractéristiques qui la placent en position favorable pour engager une opération de substitution de par ses capacités techniques et financières cohérentes avec l'échelle de tels projets.

En suivant et afin de se prononcer, la Communauté urbaine de Bordeaux a entamé une démarche de réflexion, et de concertation étroite avec le SMEGREG et les différents acteurs publics concernés, portant sur les divers scénarii des projets de ressources de substitution, les structures de portage et de régulation et l'impact des projets, et notamment du premier réalisé, sur le prix de l'eau produite et facturé à l'utilisateur.

Ainsi, au cours de l'année 2010 ont été organisées des réunions de porter à connaissance avec les services de l'Etat, l'Agence de l'eau, le Conseil général. Des rencontres de concertation avec les services d'eau potable hors Métropole (les communes et syndicats du sud Gironde et de la rive droite) ont également été organisées au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Dans sa séance du 27 septembre 2010, la CLE a émis un avis favorable sur les 3 scénarii et sur le portage de la maîtrise d'ouvrage du projet issu des réflexions engagées.

Le 26 novembre 2010, la Communauté urbaine de Bordeaux a émis un avis favorable à la mise en œuvre des trois projets de ressources de substitution validés par la CLE et a proposé d'assumer la maîtrise d'ouvrage du premier projet.

Avant de prendre position définitivement sur le premier projet à mettre en œuvre, la Communauté urbaine de Bordeaux a souhaité obtenir des précisions techniques et valider l'opérationnalité des trois projets. Elle a pour ce faire initié, début 2012, une mission d'expertise à dominante hydrogéologique. Cette dernière mission a précisé et expliqué le choix du premier projet à mettre en œuvre et pour la collectivité a permis de confirmer sa position de maître d'ouvrage pour la production de l'eau substituée.

Ainsi, pour répondre aux objectifs du SAGE « Nappes profondes de Gironde », dès 2013 Bordeaux Métropole s'est portée maître d'ouvrage pour les études pré-opérationnelles du premier projet de ressource de substitution « Champ captant des landes du Médoc », par délibération n°2013/0062 du 18 janvier 2013.

L'objectif de ce projet est de prélever de l'eau dans une nappe non déficitaire (en l'occurrence l'oligocène) et de pouvoir limiter, voire arrêter, certains prélèvements d'eau dans les nappes déficitaires (en l'occurrence à l'éocène).